

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ATIH  
Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

#### **Décision n° 2014-149 du 5 janvier 2015 fixant la composition du comité technique d'établissement public de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation**

NOR : AFSX1530031S

Le directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation,

Vu les articles R. 6113-33 et suivants du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 19 février 2013 portant reconduction dans ses fonctions du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la création du comité technique d'établissement public de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;

Vu la décision n° 2014-134 fixant les modalités du scrutin ;

Vu les résultats du scrutin du 4 décembre 2014,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés représentants des personnels au comité technique créé auprès de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation :

##### *En qualité de membres titulaires*

M. Marc Mossand, CFDT.

M. Thomas André, CFDT.

M. Gaël Priol, CFDT.

Mme Anne Schneider, CGT.

##### *En qualité de membres suppléants*

M. Olivier Guye, CFDT.

Mme Marlène Bernard, CFDT.

M. Christophe Dujardin, CFDT.

M. Yann Abd-el-Kader, CGT.

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique créé auprès de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation :

##### *En qualité de membres titulaires*

M. Housseyni Holla.

Mme Sophie Granger.

##### *En qualité de membres suppléants*

M. Max Bensadon.

Mme Agnès Mounier.

#### Article 2

Le mandat des membres du comité technique d'établissement entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 5 janvier 2015.

*Le directeur,*  
H. HOLLA